

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 53 (1989)
Heft: 209-210

Artikel: L'étude historique des régionalismes français
Autor: Höfler, Manfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉTUDE HISTORIQUE DES RÉGIONALISMES FRANÇAIS

Au cours de sa formation à partir de l'étymologie du XIX^e siècle, l'histoire des mots français n'a cessé, depuis presque un siècle, d'être l'objet de la lexicographie⁽¹⁾. De l'ancienne étymologie-origine à l'étymologie-histoire des mots moderne, elle a fait depuis, et ce surtout grâce à W. von Wartburg et son *FEW*, de grands progrès tout au long du XX^e siècle, progrès qui se manifestent aussi dans les dictionnaires généraux. En revanche, la recherche historique concernant les régionalismes — nous prenons le terme régionalisme dans son acception synchronique de «fait d'usage langagier propre à une région, lorsqu'il diffère de l'usage général (de la norme commune) ou qu'il est senti comme propre à une région (alors même qu'il a pu se généraliser)»⁽²⁾ n'en est encore à l'heure actuelle qu'à ses débuts⁽³⁾. Mais, précisons-le d'emblée, l'article qui suit n'étudiera pas la question de savoir dans quelle mesure les régionalismes ont aujourd'hui leur place dans un dictionnaire du français commun⁽⁴⁾. Ce qui fera le seul objet de nos réflexions, c'est la recherche historique concernant les régionalismes et l'on verra, rien qu'au petit nombre de régionalismes figurant dans les dictionnaires du français commun, qu'il est nécessaire de réparer cette négligence historique. Prenons comme exemple

(1) Cf. notre article «L'importance du *Dictionnaire général* pour la lexicographie historique française du XX^e siècle», *RLiR* 52, 1988, 329-338.

(2) Définition de *régionalisme*, Robert 1985.

(3) Cf. les prémisses rejoignant nos réflexions de Pierre Rézeau, «Pour une étude des variantes géographiques et des idiotismes du français», à paraître dans les *Actes du Colloque de lexicographie franco-danoise* (19-20 septembre 1988).

(4) Cf. Pierre Rézeau, «La place des français régionaux dans les dictionnaires de langue», in: *Littératures et langues dialectales françaises*. Actes du Colloque de Trèves du 17 au 19 mai 1979 publiés par Dieter Kremer et Hans-Josef Niederehe, Hamburg 1981, 117-133; Jean-Claude Boulanger, «A propos du concept de 'régionalisme'», *Lexique* 3, 1985, 125-146, en particulier pp. 141-144 ainsi que Pierre Rézeau, «Les régionalismes et les dictionnaires du français», in: *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985 publiés par Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault, Québec 1986, 41-52.

les termes *bouillabaisse* et *bourride* ⁽⁵⁾ qui sont certes sur le plan diachronique des régionalismes (emprunts faits au provençal) mais qui, depuis longtemps, ont cessé d'être simplement régionaux pour partager le sort de tous les autres mots français: nous connaissons donc relativement bien leur histoire ⁽⁶⁾. Mais en ce qui concerne celle des régionalismes synchroniques, nous sommes en général beaucoup moins avancés. Ainsi, le *Robert* de 1985 qui, dans sa partie historique, constitue pour l'essentiel un résumé des indications données par le *FEW*, le *GLLF*, le *TLF* et la collection de *DDL*, reflète bien cette évolution, lorsque, prenant le contre-pied de son attitude générale qui consiste à accompagner un terme d'une datation, il dit à propos de *aigue bouldide* ou de *mouclade*: «D.i.» [Date inconnue] ou bien, à propos de *tapenade* et *waterzooï*: «D.i. (attesté XX^e)» ⁽⁷⁾; quant aux indications historiques comme «XX^e», «Attesté XX^e» et «Répandu mil. XX^e», données pour des mots du français régional, tels *baeckeofe* ou *bäkeofe*, *gayettes*, *pauchouse* ⁽⁸⁾, *pistou*, *socca* et *tourin* ⁽⁹⁾, elles s'accordent au bout du compte pour reconnaître que les dates de ces régionalismes sont inconnues. Il n'est qu'assez rare de rencontrer dans ce domaine des datations précises, qui, forcément, ne constituent d'ailleurs que la première étape de ces tentatives pour promouvoir la recherche historique concernant le français régional: par exemple pour les régionalismes *pastis*, *pissalat*, *pogne*, *rosette* ou *spéculos* la datation «1938» ou «1938, Montagné», remontant au *GLLF* et qui se réfère au *Larousse gastronomique*, achevé la même année. Si par ailleurs il est fait mention de dates concrètes, celles-ci se réfèrent la plupart du temps à des dictionnaires généraux: c'est le cas pour *rillons* «1611, sing.» [= Cotgrave

(5) Ces exemples, et ceux qui suivent, sont tirés pour l'essentiel de notre *Dictionnaire étymologique et historique du vocabulaire de l'art culinaire*, actuellement en préparation.

(6) D'après *DDL*, fr. *bourride* attesté depuis La Chapelle, *Le cuisinier moderne* 1735, fr. *bouillabaisse* attesté depuis 1806 (Stendhal).

(7) On ne trouve cette forme d'information historique que sporadiquement dans le *Robert* de 1985, par exemple pour des emprunts faits à d'autres langues comme *acra* «Date et étym. inconnues», *pili-pili* «D.i.», *soubressade* «D.i. (XX^e)», *sukiyaki* «D.i. (XX^e)», *tandouri* «D.i.», *tiebou diene* «D.i.» ou *yassa* «D.i.».

(8) Le *FEW* 21, 490b renvoie déjà à une attestation de 1935 pour *pauchouse mâconnaise*.

(9) On pourrait ajouter à cette liste *truffade* que, contrairement à ce que dit le *Robert* «XX^e; de *truffe*. Préparation culinaire aux truffes.», nous ne connaissons que comme régionalisme de l'Auvergne, désignant une «grosse galette de pommes de terre sautées auxquelles on ajoute de la tomme et parfois des lardons» (cf. *GDEL* et *FEW* 13/II, 386a).

1611]⁽¹⁰⁾, *brandade* «1788» [= *Encyclopédie méthodique* 1788], *rabote* «1869, in Littré», *clafouti* (rare) ou *clafoutis* «Répandu XIX^e (1869)» [= Larousse 1869], *méture* «1874» [= Larousse 1874; dès 1802, on trouve dans les *Nouveaux gasconismes corrigés* de E. Villa «*mesturet*, ou *millias*, Petit pain de maïs...», voir plus loin], *brouillade*, «1876» [cf. Robert Supplément 1970: «1876, Lit. Sup.», lire: 1877; figurant déjà dans les *Additions* de Littré 1872], *solilem* «1904, Larousse, *solilemme*», *crémet* «Attesté 1953» [= Robert 1953; selon le *FEW* 2, 1272b, déjà enregistré par le *Larousse du XX^e siècle*]. Il arrive également que ces dates se réfèrent à des attestations d'écrivains: par exemple *oignonade* «1552, *ognonnade*, Rabelais», *lécrelet* «1761, J.-J. Rousseau, sous la forme *Écrelet*», *merveille* «Fin XVIII^e» [= Rousseau 1761, cf. *TLF*], *attignole* «1876» [= Richepin, *La chanson des gueux*, cf. *TLF*; figurant déjà dans les *Additions* de Littré 1872], *chabrol* «1876» [= A. Daudet, *Jack*, cf. *TLF*], *gardiane* «1897, Daudet», *farinade* «1902» [= P. Bourget, *Monique*, cf. *TLF*]. Parfois, les datations fournies pour des mots du français régional s'appuient sur des dictionnaires de patois attestant non pas des régionalismes français mais des mots de patois auxquels ces régionalismes n'ont été empruntés que par la suite. C'est le cas lorsque le *Robert* de 1985 indique pour le fr. *anchoïade* la datation «Fin XIX^e, Mistral»: il faut supposer qu'il s'agit ici du dictionnaire de Mistral, paru en 1878, qui n'atteste, lui, que les formes provençales *anchouiado*, *enchouiado*. Même constatation pour la datation «1856» avancée pour *douillon* et se référant à la source Louis Du Bois, *Glossaire du patois normand*, Caen 1856, qui, lui, n'atteste *douillon* que comme mot du patois normand: il faudrait par conséquent mentionner le passage de Maupas-sant (1884) cité dans la partie synchronique du *TLF* comme premier document attestant l'existence du régionalisme français *douillon*⁽¹¹⁾.

Sans doute la collection de *DDL*, cette banque de données historique du vocabulaire français dont Bernard Quemada a été le promoteur voilà maintenant plus de trente ans, tient-elle beaucoup plus compte, et ce sur-

(10) De même *plisson*, sous la forme *pelisson* Cotgr 1611 (*FEW* 8, 163b), qui, selon Robert 1985, n'est attesté qu'à partir de 1689.

(11) Même traitement pour *flognarde* «1733, *flouniarde* [lire: *flauniarde*], in Du Cange, au mot *Flantones*», contrairement au *TLF* qui fait une distinction nette entre la datation de 1937 avancée pour le français régional et la remarque «Attesté dans les patois dep. 1733». — Même chose encore, dans le cas de *tripous* ou *tripoux*, pour la datation «1909», remontant sans doute au *FEW* 13/II, 299a qui ne donne cependant qu'une seule attestation datant de 1909 qui provient d'un poème en patois aurillacois.

tout dans les derniers volumes, des régionalismes⁽¹²⁾. Néanmoins ce n'est qu'un premier pas, et l'essor qu'a connu la recherche historique concernant le français régional, ces vingt dernières années, n'a pas changé grand-chose. Même les recherches entreprises sur le vocabulaire des écrivains régionalistes (voir par exemple le *Choix d'exemples* de Pierre Rézeau, *Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples*, Paris 1986 ou le travail de Jacqueline Robez-Ferraris, *Les richesses du lexique d'Henri Vincenot, auteur bourguignon*, Paris 1988) s'en tiennent, pour la plupart, à des auteurs contemporains dont l'étude est certes riche de renseignements sur l'importance du français régional à l'heure actuelle mais ne contribue guère à approfondir notre connaissance historique du français régional. Il y avait déjà eu bien avant cela un grand nombre de publications sur la langue, en particulier sur le vocabulaire employé par des écrivains des siècles précédents qui ont répandu des provincialismes dans la langue écrite⁽¹³⁾. Mais bien que ces travaux aient traité aussi de régionalismes au sens synchronique du terme, ils n'ont généralement par la suite été exploités que dans la perspective de mots qui, du moins de nos jours, ont cessé depuis longtemps d'être régionaux.

Littre a été le premier à élargir considérablement l'étude du français régional; dans la nomenclature de son *Dictionnaire de la langue française* (1863-1872; *Supplément* 1877) il ne s'est plus contenté d'adopter exclusivement les mots qui avaient acquis leurs lettres de noblesse dans l'œuvre de tel ou tel écrivain. Dans la *Préface* qui présente la partie principale de son dictionnaire, il affirme certes, à propos des « mots venus des patois » :

Cette introduction se fait principalement par les récits de comices agricoles et de congrès provinciaux, par les journaux, par les livres.

(12) Cf. par exemple DDL 28 qui cite pour le français régional du Périgord de nombreuses attestations tirées de l'œuvre d'Eugène Le Roy, *Jacquou le Croquant* (1899); voir les articles *affaner*, *allumade*, *apoltroni*, *azéraü*, *baccade*, *bader*, *baraquette*, *bâton percé*, *cacarotte*, *campaner*, *coup sec*...

(13) Cf. les indications bibliographiques de Kurt Baldinger in « Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française », *RLiR* 21, 1957, 62-92, en particulier pp. 65-68; id., « L'importance du vocabulaire dialectal dans un thesaurus de la langue française », in: *Lexicologie et lexicographie françaises et romanes* (Colloque Strasbourg, 12-16 novembre 1957), Paris 1961, 149-176, en particulier p. 150 note 2 ainsi que Georges Straka, « Où en sont les études de français régionaux », in: *Le français en contact avec: la langue arabe, les langues négro-africaines, la science et la technique, les cultures régionales* (Colloque de Sassenage, 1977, Paris, C.I.L.F., 1977, 111-126, en particulier pp. 117-118.

Mais il ajoute néanmoins :

Il est possible que, grâce à une plume célèbre, le mot *champi* (enfant trouvé), qui est usité dans tout l'Ouest, prenne pied dans la langue littéraire.

Et poursuivant :

Malheureusement toutes ces sources de langue qui coulent dans les patois sont loin d'être à la portée du lexicographe. Il s'en faut beaucoup que le domaine des parlers provinciaux ait été suffisamment exploré. Il y reste encore de très-considérables lacunes. C'est aux savants de province à y pourvoir ; et c'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres à encourager les savants de province.

La place que j'ai accordée aux patois est petite et ne dépasse pas la rubrique que j'ai intitulée ÉTYMOLOGIE⁽¹⁴⁾.

Mais dès le *Supplément* de 1877 il développe sa nomenclature en y insérant, d'une manière disproportionnée, ces mots provinciaux⁽¹⁵⁾. Désormais on y trouve pour des mots régionaux, dont l'existence n'est appuyée par aucun écrivain, des attestations provenant de textes non-littéraires⁽¹⁶⁾. Mais, comme l'a montré Tuaillon dans son article *Littre dialectologue* cité à la note 15, on a relevé depuis un si grand nombre de termes passés des divers dialectes au français régional qu'aujourd'hui, il n'est plus possible comme à l'époque de Littré, d'adopter tous ces mots dans un dictionnaire du français commun, car ce serait faire perdre toute homogénéité à un dictionnaire de ce genre. Il propose en revanche un dictionnaire des régionalismes pour chaque région, comme Nizier du Puitspelu, dans son ouvrage *Le Littré de la Grand'Côte à l'usage de ceux*

(14) Pages XXVII-XXVIII.

(15) «...dans le supplément j'ai notablement élargi le cercle des admissions provinciales», E. Littré, *Dictionnaire de la langue française. Supplément* 1877, III. — Cf. Gaston Tuaillon, «Littré dialectologue», in : *Revue de synthèse* 103, 1982, 377-390, en particulier p. 382 et suivantes.

(16) Cf. par exemple les articles *chabichou*, *chabrot*, *cougnade*, *cuigne*, *merveille*, *mingo*, *poulite*, *cotériade* et *marmot*, où sont cités des ouvrages comme *La France agricole* 1875 de G. Heuzé, la *Gazette des Tribunaux* 1874 et 1876, *Les primes d'honneur* 1872, la *Revue des Deux-Mondes* 1876, les *Douanes Tarif* 1877 et la *Revue britannique* 1874. Dans des articles comme *badrée*, *bouloche*, *bourdelot*, *coireau* et *hâtelet*, Littré cite des dictionnaires de patois dont, entre autres, le *Glossaire de la vallée d'Yères* de A. Delboulle (1876) ou l'ouvrage de L.-E. Meyer, *Glossaire aunisien* (1870) ou bien encore les *Noms de famille normands* de H. Moisy (1875) : seul un examen minutieux permettra de dire si, oui ou non, ces ouvrages comportent telle ou telle attestation de français régional (voir plus bas à ce sujet).

qui veulent parler et écrire correctement, l'avait déjà fait en 1894 pour le Lyonnais. D'après la *Bibliographie des régionalismes du français* de Pierre Rézeau, que nous avons déjà citée, de semblables dictionnaires sont, à l'heure actuelle, au moins en préparation pour un grand nombre de régions et c'est Rézeau en personne qui a donné l'exemple en publiant son *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne 1984.

Nonobstant tous ses mérites, que la critique, d'ailleurs, ne cesse de souligner⁽¹⁷⁾, le dictionnaire de Rézeau n'a pas, ou du moins pas autant qu'il serait souhaitable, cette perspective historique dont il sera question ici. La partie principale des articles de ce dictionnaire est synchronique et comporte des définitions précises et des remarques détaillées sur l'emploi et la localisation de chaque mot ainsi que de nombreuses attestations provenant de textes plus ou moins contemporains. La rubrique étymologique qui se trouve à la fin de chaque article est, elle, beaucoup plus succincte: c'est une partie diachronique qui nous informe avant tout sur la provenance dialectale des régionalismes français. Cette partie étymologique comporte entre autres des datations qui permettent de situer tel ou tel mot dans l'histoire. Or ces datations ne concernent pas toujours les régionalismes qui sont pourtant bien l'objet de ce dictionnaire, mais souvent leurs étymons, c'est-à-dire les mots de patois auxquels ont été empruntés ces régionalismes. Étant donné que les régionalismes sont souvent le résultat d'un emprunt linguistique (dialecte → français régional) au même titre que, par exemple, les anglicismes français sont le résultat d'un emprunt anglais → français, un dictionnaire comme le *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest* est, vu sous l'angle de l'histoire des mots, comparable dans bien des cas à un dictionnaire des anglicismes français dont les indications historiques concerneraient seulement les étymons, sans qu'on puisse y trouver depuis quand les anglicismes sont attestés en français.

Prenons comme exemple l'article *bottereau*: il montrera clairement l'importance exagérée accordée à la question étymologique au détriment de l'aspect historique. Après une rubrique synchronique (définition, attes-

(17) Cf. les comptes rendus de Georges Straka, *RLiR* 48, 1984, 496-498; Gaston Tuaillon, *Vox romanica* 43, 1984, 235-237; Claude Verreault, *The Canadian Journal of Linguistics - La Revue canadienne de linguistique* 30, 1985, 503-506; Gilles Roques, *ZrP* 102, 1986, 221-225; Maurice Piron, *Le français moderne* 54, 1986, 96-97.

tations contemporaines, etc.), la partie diachronique complémentaire donne pour toute remarque :

ÉTYM. Attesté en 1867 ds LALANNE, 50. Substrat dial.; cf. FEW XV/2, 40b sous *butt-*.

On indique donc explicitement que ce mot est enregistré pour la première fois en 1867 dans le *Glossaire du patois poitevin* de Lalanne. Nulle mention en revanche d'un autre dictionnaire de patois, le *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou* de A.-J. Verrier et R. Onillon, Angers 1908 auquel Rézeau a par ailleurs recours; en citant le plus ancien des dictionnaires de patois (1867), Rézeau considère manifestement la question étymologique comme résolue. Mais depuis quand le mot est-il attesté en français régional? Nulle réponse. C'est que, pour ce faire, il eût fallu consulter le dictionnaire de Verrier-Onillon qui, outre les renseignements qu'il apporte sur le mot dialectal en question, cite également une attestation du français régional datant de 1878 (Abbé Félix Deniau, *Histoire de la Vendée* I, 82): «Le jour de la Purification ou de la Chandeleur, et au temps du Carnaval, il était d'usage dans toutes les familles de virer des crêpes et des *botraux* (sic).»⁽¹⁸⁾ Or ce document est la première citation attestant la présence de *bottereau* en français régional et il est évidemment regrettable qu'elle ne figure pas dans un dictionnaire qui s'est proposé d'étudier le français régional.

En ce qui concerne l'article *cotriade*, l'auteur renvoie à Littré qui note le mot dans les *Additions* de son *Supplément* de 1877, attestant le terme sous la forme *cotériade* dans le syntagme «Sardines de cotériade, celles que l'armateur distribue aux marins de l'équipage à l'arrivée des bateaux»; mais nulle part il n'est expliqué comment et quand on est passé de *sardines de cotériade* au sens secondaire de 'plat de poisson', bien que le *Nouveau Larousse illustré* (1899) cite les deux variantes (*cotériade*, *cotriade*) en donnant la définition suivante: «Nom donné, en Bretagne, à une soupe de sardines et autres poissons frais, dont se nourrissent les marins et généralement les habitants des ports de pêche», et en s'appuyant sur une attestation du *Journal Officiel* de 1898⁽¹⁹⁾.

(18) Ce sont Verrier et Onillon qui soulignent. Dans l'original nous lisons: «Le jour de la Purification, ou de la *Chandeleur*, et au temps du Carnaval il était d'usage dans toutes les familles de *virer des crêpes et des botraux*». ²Ces *botraux* étaient des galettes pétries avec de la farine, du beurre, des œufs, et frites avec de la graisse dans la poêle.»

(19) Erreur de Robert 1985 qui note «*cotriade*... n.f. — 1877, *Nouveau Larousse illustré*; de l'expr. *sardines de cotériade* 'sardines distribuées aux membres de l'équipage', 1877, in Littré, *Suppl.*; orig. obscure.»

Dans le cas de *rillaud*, *rillot*, le problème est d'un autre ordre⁽²⁰⁾. Pour ce mot, qu'il qualifie de «régional», le *Robert* de 1985 avance la datation 1921, après que le *Supplément* de Robert 1970 et le *GLLF* l'avaient tous les deux daté de 1948 (avec le commentaire étymologique «mot dialectal de l'Ouest»)⁽²¹⁾. Cette datation semble reposer sur une référence du *FEW* 10, 217b qui atteste l'existence de hmanc. *rillots*. Le *Beiheft* bibliographique du *FEW* indique pour hmanc. deux sources: Montesson, R. de, *Vocabulaire du Haut-Maine*, nouv. éd., Le Mans-Paris 1859 ainsi qu'un volume complémentaire *Supplément et Additions* (1921). Effectivement le mot figure dans la partie principale et ce dès la première édition (1857), parue sous le titre *Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine*. S'agit-il d'un mot dialectal ou d'un régionalisme? Le terme est relevé, sans autre précision:

Riles, rillettes, s.f.pl. Viande d'oie ou de porc hachée, cuite et conservée dans sa graisse. ...

Rilons, rillots, s.m.pl. Comme ci-dessus.

Dans la Troisième édition augmentée du *Vocabulaire du Haut-Maine* (1899), mêmes indications, suivies cette fois d'une attestation française:

...on réservait certains morceaux destinés à la fabrication des rillettes, désignées par le nom de *rillauds*... (Bernard, *Mémoires*, t. I, pp. 85 et 296.)

Cette attestation dans un contexte français, même complétée, il est vrai, par la remarque métalinguistique «désignées par le nom de *rillauds*», constitue néanmoins la première étape de l'intégration d'un mot dialectal au français régional sans montrer encore ce qu'il en est advenu à la fin de ce processus. Mais dans la source citée par Montesson, les *Souvenirs d'un nonagénaire*. Mémoires de François-Yves Besnard publiés sur le manuscrit autographe par Célestin Port, t. I, 1880, p. 85, on lit en plus:

...qui, avec le boudin et les saucisses, le foie et la rate, devaient former le plat obligé du dîner donné dans cette occasion. De plus, il était d'usage d'envoyer à certains parents et amis... un plat de ces mêmes *rillauds* et accessoires...

Et l'éditeur C. Port d'ajouter en note:

Ce mot manque à Littré et notre auteur s'exprime mal ici en confon-

(20) Le *Robert* 1985 accompagne le singulier *rillot* de la mention morphologique n.m.pl.

(21) Robert *Supplément* 1970 art. *rillot*, *GLLF* art. *rillauds*.

dant les rillauds, morceaux de lard, sautés dans la graisse avec les rillettes, hachis de viande et de graisse, qu'on mange étalé sur du pain, comme du beurre.

Dans le deuxième passage dont Montesson donne également la référence sans toutefois le citer, nous lisons :

... puis les cadeaux en volailles de toute espèce, en rillaux, en boudins, en beurre, en fruits, et quelquefois en gibier, commencèrent à m'arriver en profusion⁽²²⁾.

Cela signifie donc que *rillauds*, *-aux* est attesté au plus tard à partir de 1880 ; l'omission reprochée à Littré sera réparée en 1894 par le *Französisch-deutsches Supplement-Lexikon* de Sachs-Villatte qui adopte *rillaud* pour la première fois dans la nomenclature d'un dictionnaire général.

Mais c'est justement parce que se préparent actuellement de nombreux dictionnaires de régionalismes qu'il nous semble bon de renvoyer à la nécessité de l'étude historique des régionalismes français. Le rassemblement de nouveaux documents comme les citations tirées de l'œuvre littéraire de Vincenot, le *Choix d'exemples* proposé dans la *Bibliographie des régionalismes* de Rézeau ou les nouvelles attestations répertoriées dans la collection de *DDL* représente à cet égard un travail méritoire. Mais en plus de ces nouvelles attestations qu'on ne peut souvent se procurer que difficilement, d'importants matériaux ont été réunis depuis longtemps, en partie à d'autres fins. Et ces matériaux, on les trouve tout d'abord dans les dictionnaires d'ancien français de La Curne de Sainte-Palaye et Godefroy ainsi que dans les documents de Du Cange, qui n'ont pas été exploités systématiquement au regard du français régional. En outre, les textes du Moyen Âge nous fournissent quantité de mots encore absents des dictionnaires, dont de nombreux régionalismes que nous ne connaissons, grâce au *FEW*, que dans les patois modernes. On y trouve par exemple (*FEW* 4, 311b) *golon* 'bouchée, gorgée', dérivé régional du latin *GULA* et seulement attesté dans les patois modernes de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Mais que ce mot existe dans le français régional de la Franche-Comté dès le XV^e siècle, c'est ce que montre une attestation dans un texte de Besançon où nous lisons en 1482 :

Items je vuilz et ordonne, au jour de mon obit et enterrement, estre donné a tous povres et clerks que y saront presens, a chescum ung

(22) *Ibid.* I, 1880, 296.

pain en valeur de deux engroingnes et a ung chescum ung gaulon de vin, affin qu'ilz soient tenus de prier Dieu pour moi⁽²³⁾.

Pareillement la forme *coinchotte* 'petit cuvier de bois', relevée par le *FEW* 2, 1001a uniquement pour les patois modernes de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine et en particulier pour le département de l'Yonne, est déjà attesté à Auxerre en 1572:

Une coinchotte servant à mettre sel, garnie dune paincte, choppine, demye choppine et tréquillon, le tout de boys...⁽²⁴⁾

Même chose pour le dérivé *gomeau* 'pot à eau' que le *FEW* n'atteste, dans les addenda à l'article all. KUMME (*FEW* 16, 764a), que pour le Beauvaisis chez Ménage 1694 et qui se trouve dans cette région dès 1549:

...deux chopines, un «gomel», pesant ensemble 6 l. et demie de potain⁽²⁵⁾.

Dans d'autres cas on trouve déjà ici et là chez Godefroy des attestations parvenues de cette manière au *FEW* mais qui n'ont pas été suffisamment utilisées au regard du français régional. Ainsi le *FEW* 10, 72a, prenant en compte les matériaux de Godefroy note à propos de *raviolle*:

Mfr. *raviolle* f. «pâté contenant du hachis de raves et du hachis de viande» (1376, Prost 1, 2710), *raviolle* (Annecy 1568, RSav 58, 205; 1569, Gdf), nfr. *ravioles* m.pl. «ravioli» (seit AcC 1842; 'inconnu' Lach, A),

avant de citer des formes dialectales modernes qui, exception faite de poit. *rabiole* «mets préparé avec des raves» et d'une forme isolée de même sens verdch. *raviaule*, se limitent au Sud-Est de la France. Pour ce qui est de l'attestation de 1568, il dit explicitement que celle-ci provient d'Annecy, mais par l'attestation de 1569 tirée de Godefroy qu'il ne

(23) *Testaments de l'Officialité de Besançon, 1265-1500*, par Ulysse Robert, t. II, Paris 1907, 200. — Cf. pour le moins la mention de Godefroy (art. 2. *galon*) qui renvoie au langrois *gaulon*.

(24) Eugène Drot, *Recueil de documents tirés des anciennes minutes de notaires déposées aux Archives départementales de l'Yonne (XV^e-XVIII^e siècle)*. Extrait du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre 1900, 63. Dans ce cas, l'éditeur ajoute en note: «Petit cuvier de bois. Ce mot est encore employé aujourd'hui dans l'Auxerrois.»

(25) V. Leblond, *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais et du Beauvaisis au XVI^e siècle*. Extraits des minutes notariales, t. I (1537-1550), Paris-Beauvais 1925, 123.

localise pas, on a l'impression que le mot relevait autrefois de la langue commune et que c'est seulement dans les patois modernes qu'il s'est limité à une région, ou du moins centré sur elle. En excluant la forme poitevine *rabiole* 'mets préparé avec des raves' et en la remplaçant à la place qui lui revient à titre de changement de sens provenant du lim. *rabiole* 'turneps'⁽²⁶⁾, on constate que le type *raviola*, *raviola* a, dans les attestations de patois modernes, pour centre géographique la Savoie et le Dauphiné et le type *raiola*, *raiolo* la Provence, cette région étroitement limitée ne s'élargissant au nord (Bourgogne) que grâce à l'attestation verdch. *raviaule*. F. Fertiault est d'ailleurs le seul à donner pour ce mot de patois la définition « mets dans lequel on a mis force raves » (*Dictionnaire du langage verduno-chalonnais* 1896), alors que, pour tous les autres dictionnaires de patois, la farce de ce plat est constituée de pommes de terre ou d'épinards et non pas de raves. C'est pourquoi il faut repousser au moins la définition donnée pour verdch. *raviaule*, d'autant plus que Fertiault, s'efforçant de proposer une approche historico-linguistique, cite explicitement la forme poitevine *rabiole*.

Sans parler de l'attestation de 1568 provenant d'Annecy, les autres attestations du XIV^e au XVII^e siècle correspondent, elles aussi, à la stratification géographique des mots de patois modernes. Chez Godefroy comme chez Fertiault, on trouve la même définition à orientation étymologique qui conduit le *FEW* à faire le commentaire suivant: « Statt wie heute mehl und kartoffeln verwendete man früher und zum teil heute noch rüben für dieses gericht. Es handelt sich also um eine ablt. von obit. *rava* "rübe" ... » (*FEW* 10, 73a-b), alors que les mots de la famille de *raviola* doivent être considérés comme d'origine incertaine tout comme it. *ravioli* et l'italianisme homographe répandu en français dès le XIX^e siècle.

Alors que l'attestation française la plus ancienne (1376) nous vient de la Bourgogne, comme le souligne déjà le *FEW* 10, 73a dans son commentaire étymologique⁽²⁷⁾, non seulement celle de 1568, mais également

(26) « Lim. *rabiole* f. "turneps" (1549, Fousch 77; 1597, EstL 218; Cotgr 1611), nfr. id. (Ac 1798-DG), *rabiole* (1776-1920, Valm 6, 32; Brunot 9; Mrust 1, 440; Omn s.v. *turneps*), *rabiaule* Omn 1920, 555, SeudreS. *rabiole* "petite rave" ... », *FEW* 10, 71b. Voir aussi la note 43 de l'article RAPUM.

(27) Vu l'interprétation qui va suivre, on est tenté de considérer cette attestation comme exemple des « emprunts d'un patois à l'autre (qui n'ont pas atteint la capitale) », dont parle Kurt Baldinger dans son article « Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française », *RLiR* 21, 1957, 62-92, en particulier p. 80 note et dont il dit: « Beauoud [sic] de mots ont remonté la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, en Bourgogne, en Franche-Comté ».

celle de 1569 renvoie au Sud-Est de la France. Elle provient en effet de la traduction de Boccace par Antoine Le Maçon dont le *FEW* souligne ailleurs, à propos du régionalisme mfr. *crousets*, expressément: «In der Boccacioübersetzung von Antoine Le Maçon, der aus der Dauphiné stammt.» (*FEW* 2, 1365b, art. gall. *KROSU- hohl, note 5). Cette traduction a paru pour la première fois en 1545 et l'on y lit (fol. 180 v^o):

...& y estoit vne montaigne toute de fromage parmesin gratté, sur laquelle demouroient des gens qui ne faisoient autre chose que faire croysetz & rauyolles, qu'on cuysoit en bouillon de chapon...,

ce qui correspond au passage du *Decameron* de Boccace (VIII, 3):

...e eravi una montagna tutta di formaggio parmigiano grattugiato, sopra la quale stavan genti che niuna altra cosa facevano che far maccheroni e ravioli e cuocerli in brodo di capponi...

Contrairement à ce qu'affirme le *FEW* (dauph. *roviole* 1669)⁽²⁸⁾, on peut donc signaler ce terme comme faisant partie du français régional du Dauphiné dès la première moitié du XVI^e siècle.

Viennent s'ajouter entretemps les plus anciennes attestations gallo-romanes fournies par M. Gonon qu'on trouve dans des textes franco-provençaux; celles-ci (frpr. *ravirole*, 1322-1323) donnent l'étymon (au sens de l'*etimologia prossima*) des emprunts du français régional qui en découlent⁽²⁹⁾.

(28) Pareillement Bloch-Wartburg à propos de *ravioli*: «...attesté en Savoie, sous la forme *ravirole*, depuis le XVI^e s., un peu plus tard en Dauphiné et à Lyon.»

(29) Kurt Baldinger (*Etymologien. Untersuchungen zu FEW 21-23*, t. I, Tübingen 1988, 428) ne fait pas la différence entre formes franco-provençales et formes du français régional, alors que l'attestation citée chez Godefroy du nom de lieu *La Ravirole* (1228) est à juste titre séparée de notre mot et rattachée à la famille de lat. *RAPERRE*. C'est aussi à juste titre qu'il rattache à *ravirole* la forme liégeoise *rafirole* f. 'pâtisserie sèche, esp. de macaron' (*FEW* 21, 477a): «In der Tat wohl zu *RAPUM* II.4.a. ... Unklar bleibt die Verbindung mit der Wallonie.» En fait, cette localisation s'explique par l'influence qu'a exercée la cuisine italienne sur la littérature gastronomique française; on peut lire dès 1604 dans le livre de cuisine d'un cuisinier de Mons très marqué par l'art culinaire italien: «Pour faire Raphiouilles. Faictes de la paste de blanche farine avec œufs & beurre, & vous ferés des petites couuertes comme les autres, puis vous prèdrés de la chair rostye de veau... pour vne libure de chair demie libure de graisse de bœuf, & haschés bien tout ensemble, & mettés dedans iii œufs cruds, trois onces de parmesin raspè, demye ôce de canelle, deux noix muscade, & meslés bien tout ensemble, & faites rafioule comme les autres, puis les mettés boullir dans l'eau...» (*Ouverture de cuisine*, par Maistre Lancelot de Casteau, Montois, en son temps Maistre Cuisinier de trois princes de

Le mot figure ensuite aussi dans les dictionnaires français, pour la première fois chez C. Oudin (*Le Thresor des trois langues espagnole, françoise et italienne* 1627 art. *rauynoli* [sic]⁽³⁰⁾; dans les ouvrages de gastronomie, le fr. *raviolle* cesse provisoirement d'être strictement régional à partir du début du XVII^e siècle (voir la note qui précède) et de plus en plus au XVIII^e siècle⁽³¹⁾. A cause de l'emprunt fait à l'it. *ravioli* introduit sous sa forme italienne à partir du début du XIX^e siècle⁽³²⁾, le terme *raviolle* se fait de plus en plus rare, de sorte qu'au XX^e siècle le mot ne subsiste en français que dans sa région d'origine. A côté de *raviolle* (Savoie, Dauphiné), on trouve en Provence, depuis le XIX^e siècle, la forme régionale *rayole* qui est attestée pour la première fois dans l'ouvrage du Provençal H. Blanc, *Les Rayoles, le Mortier et la Sauce de noix*. Hommage à mes compatriotes, Paris 1824. Nous lisons déjà dans l'*Avis de l'éditeur* (pp. III-IV):

Pour expliquer et justifier en même temps l'enthousiasme de l'auteur, nous croyons devoir faire connaître à ceux de nos lecteurs parisiens qui pourraient être surpris du choix des sujets, que, dans un coin heureux de la Provence, contrée privilégiée, pays favorisé des Dieux, on fait le plus grand cas des Rayoles, production gastronomique qui a quelque analogie avec les Ravioli d'Italie, mais qui leur est néanmoins autant supérieure que le cèdre du Liban l'est au sycamore. Trois

Liege, Liege 1604, 78; Reprint in: *Ouverture de cuisine* par Lancelot de Casteau. Présentation du livre par Herman Liebaers, Translation en français moderne et glossaire par Léo Moulin. Commentaires gastronomiques par Jacques Kother, Anvers/Bruxelles 1983).

- (30) Cf. W. von Wartburg, «Das Schriftfranzösische im Französischen Etymologischen Wörterbuch», in: *Behrens-Festschrift*. Dietrich Behrens zum siebzigsten Geburtstag dargebracht von Schülern und Freunden, Jena-Leipzig 1929 [= Supplementheft der ZFSL 13], 48-55, cit. p. 51: «Daneben gibt es aber in gewissen Wörterbüchern unverwischbare Spuren ihrer provinziellen Herkunft, die ihren Autoren selber nicht bewußt waren. ...Der Thresor des trois Langues, der 1627 bei Crespin in Cologni bei Genf erschienen ist enthält nicht wenige Wörter, die nicht Paris, sondern der Schweiz oder der Franche-Comté entstammen.» Pour Oudin voir aussi Johannes Leip, *Provenzalisches und Frankoprovenzalisches bei französischen Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Diss. Giessen 1921, VII.
- (31) Nous excluons délibérément pour l'instant l'attestation qui se trouve dans *Le menagier de Paris*, éd. G.E. Brereton — J.M. Ferrier, Oxford 1981, 176 et 178 ainsi que la forme *raymolle*; cf. à ce propos Alice Vollenweider, «Der Einfluß der italienischen auf die französische Kochkunst im Spiegel der Sprache», *Vox romanica* 21, 1962, 59-88 und 397-443, en particulier pp. 418-432.
- (32) «...j'y savourai aussi les ravioli et le sabaione...» ([Grimod de la Reynière,] *Journal des gourmands et des belles* 8/1807, 119).

ou quatre fois dans l'année on se réunit en famille pour manger des Rayoles, que les Provençaux préfèrent aux mets les plus exquis, et ces réunions sont toujours de véritables fêtes. ... Nous tenons ces détails de l'auteur lui-même des trois chansons, et ils nous ont été garantis et confirmés par quelques Provençaux domiciliés à Paris... qui, jaloux de propager les bonnes doctrines, ont importé dans la capitale la succulente production connue sous le nom de *Rayoles*.

Les exemples de *rillaud* et de *ravirole* nous ont déjà montré qu'il existe encore une autre catégorie de textes, les dictionnaires de l'époque qu'on utilise depuis longtemps à des fins diverses mais qu'on n'a pas exploités comme il le faudrait pour l'étude historique du français régional⁽³³⁾. Cette affirmation vaut également pour le terme *tantouillé* n.m. qui figure déjà dans la partie principale de Littré de 1872 (Rézeau, dans son *Dictionnaire* se trompe en écrivant Littré *Suppl.*), pour *attignole* et *brouillade*, déjà attestés dans les *Additions* de Littré de 1872 ou encore pour *crémet*, déjà noté par le *Larousse du XX^e siècle* (1929). On n'a pas du tout exploité dans la perspective des régionalismes le *Dictionnaire-Supplément français-allemand* (Französisch-deutsches Supplement-Lexikon. Eine Ergänzung zu Sachs-Villatte, Encyklopädisches Wörterbuch sowie zu allen bis jetzt erschienenen französisch-deutschen Wörterbüchern. Unter Mitwirkung von Prof. Dr. Césaire Villatte von Prof. Dr. Karl Sachs, Berlin 1894) qui, seulement parmi les régionalismes du domaine culinaire enregistrés par le *Robert* de 1985 à une date postérieure, note déjà, en plus de *rillaud*, les mots *raclette*, *spéculo* et *tour(r)in*⁽³⁴⁾.

Dès le début du siècle on a vu paraître sous l'égide du romaniste de Gießen, Dietrich Behrens, les travaux de W. Heymann (*Französische*

(33) Cf. aussi Gilles Roques, «Les régionalismes dans Nicot 1606», in: *La lexicographie française du XVI^e au XVIII^e siècle*. Actes du Colloque International de Lexicographie dans la Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel (9-11 octobre 1979) publiés par Manfred Höfler, Wolfenbüttel 1982, 81-101; id., «Des régionalismes dans les dictionnaires des XIX^e et XX^e siècles», in: *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle*. Colloque International de Lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf, du 23 au 26 septembre 1986. Actes publiés par Barbara von Gemmingen et Manfred Höfler [= *TraLiPhi* XXVI, 1988], 235-250.

(34) Pour ce dernier voir encore plus loin. — S'y ajoute *douillon* pour lequel la date 1856 avancée par *Robert* n'est pas valable; voir p. 113. Pareillement *méture* 'pain de maïs' (d'après *Robert* 1985 depuis 1874 [= *Lar* 1874]) est déjà enregistré in P. Poitevin, *Nouveau Dictionnaire universel de la langue française* 1860 qui donne une citation de E. Legouvé. Pour *mesturet* in E. Villa, *Nouveaux gasconismes corrigés* 1802 voir plus bas.

Dialektwörter bei Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts, Diss. Gies-sen 1903) et de Johannes Leip (*Provenzalisches und Frankoprovenzalisches bei französischen Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Diss. Gies-sen 1921), mais même ces travaux ne sont largement connus que par l'emploi qu'en a fait le *FEW*. Que ces sources n'aient pas été exploitées dans leur intégralité, c'est ce que montrent les informations fournies par Heymann qui, à propos par exemple, du terme *besie* 'poire sauvage' ren-voie à Ménage 1650 (Heymann 47b: Bretagne, Anjou, Poitou; cf. *FEW* 1, 340a: Nfr. *besi* s.m. "poire sauvage" [sans datation], Seine-et-O. *bèri*, bmanc. *bzi*, ang. "poire non greffée dont on fait une boisson très alcoolique", Segré *bezi*, vendôm. *bézi* "sorte de poire", Bourn. *bdžĩ*; Pipriac *bzit* "poire sauvage" ABret 16, 519). Autres exemples: dans le cas de *aillerotte*, il renvoie à Philipp Andreas Nemnich, *Catholicon. Allgemeines Polyglottenlexikon der Naturgeschichte*, Hamburg-Halle 1793 (Heymann 54a: Anjou; cf. *FEW* 24, 334b: Nfr. *aillerotte* f. "ail des champs" (Moz 1826-1842), ang. "ail des vignes".) comme dans le cas de *pinçon d'Auvergne* (Heymann 66a: Saintonge; cf. *FEW* 8, 519a: Vienne, centr. *pinson d'Auvergne* "fringilla montifringilla"). Mais dès que nous considérons en plus les mots qui ne sont pas enregistrés dans le *Robert* de 1985 et les autres dictionnaires actuels contenant des indications historiques ou qui figurent tout au plus dans le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse* (1982-1985) à orientation exclusivement synchronique, et pour lesquels nous n'avons par conséquent aucune information historique, il est évident que le nombre des régionalismes à dater provisoirement d'après un dictionnaire augmente considérablement. Rien que dans le domaine de l'art culinaire, le Sachs-Villatte *Supplément* 1894 donne, en plus de *bourdelot*, *fallue* et *mingo* déjà relevés dans le *Supplément* 1877 de Littré, de nouvelles premières dates dans le cas de

bréjeande [lire: *bréjeaude*]... Kohlsuppe
estouffat... = estouffade
poirat... Art Kuchen

le dernier étant déjà attesté chez George Sand.

Encore moins exploités sont les dictionnaires du français régional parus en nombre croissant depuis l'ouvrage de Desgrouais, *Les gasconismes corrigés* (1766), rassemblés par Kurt Baldinger dans une *Bibliographie provisoire concernant le français régional*⁽³⁵⁾. Jean Séguy, par exemple (*Le français parlé à Toulouse*, Toulouse 1950, 110 note 299), renvoie déjà à l'attestation

(35) In: Kurt Baldinger, «L'importance du vocabulaire dialectal dans un thesaurus de la langue française», cité à la note 13, en particulier pp. 164-174.

figurant chez E. Villa, *Nouveaux gasconismes corrigés* II, 1802, 404 («*Touril* (un) ou *tourin*, Soupe à l'oignon.»), mais aujourd'hui encore, les dictionnaires prétendent que *tourin* est un terme du XX^e siècle (*GLLF*: 1964, Larousse; *Robert* 1985: Attesté XX^e).

Alors que dans le cas de *quiche*, qui depuis longtemps n'est plus strictement régional, *Robert* le date de 1807 d'après le *Dictionnaire des expressions vicieuses* de J.-F. Michel (cf. *FEW* 21, 478b, qui renvoie à cette attestation sans pour autant donner dans son article une datation explicite), on constate par exemple l'absence des régionalismes *bettelmann* 'entremets à base de pain imbibé de lait et de fruits secs, cuit au four' et (*p*)*floutes* 'boulettes de purée de pommes de terre additionnée d'œufs battus et de farine que l'on fait dorer à la poêle' même dans l'étude que consacre Lothar Wolf aux alsacianismes⁽³⁶⁾: en fait les deux termes se trouvent déjà dans l'ouvrage d'orientation normative de J. D[hautville,] *Le français alsacien. Fautes de prononciation et germanismes*, Strasbourg 1852⁽³⁷⁾ que par ailleurs Wolf considère, en règle générale, comme l'une de ses plus anciennes sources.

Bien des ouvrages de ce genre n'ont pas été jusqu'ici rattachés explicitement ou à la catégorie des dictionnaires du français régional ou à celle des dictionnaires de patois. Alors que des dictionnaires comme ceux de Desgrouais ou de Villa sur les gasconismes, celui de Molard sur les lyonnaisismes, celui de Michel sur les lorrainismes, sont passés sous silence dans la nouvelle édition de la *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans* (1550-1967) de W. von Wartburg, H.-E. Keller et R. Geuljans où on lit explicitement dans l'*Avant-propos*: «nous avons dû exclure les ouvrages ayant trait exclusivement au français régional»⁽³⁸⁾, et qui ne figurent par conséquent que dans la bibliographie concernant le français régional établie par K. Baldinger, ces deux ouvrages citent pareillement d'autres dictionnaires

(36) Lothar Wolf avec la collaboration de Paul Fischer, *Le français régional d'Alsace. Étude critique des alsacianismes*, Paris 1983.

(37) «Je voudrais aussi qu'on *défende* absolument ces termes de cuisine et autres qui ont l'air horriblement *deutsch*. ... Un *Bettelmann*... Un *Mendiant*.» (p. 118); «On vous dira que dans chaque cuisine, On se sert trop de beurre et de farine Que les *pflouten*, les *noudeln*, les *knepfel*... Font dans la bouche une perfide colle Qui doit gêner l'outil de la parole.» (p. 60). — Sur la vitalité de *bettelmann* aujourd'hui, cf. par exemple Joseph Koscher, *Les recettes de la table alsacienne*, Strasbourg 1969, 90 («*Mendiant* ou *Bettelmann*») et *GDEL* (art. *bettelmann*); à propos de *floutes*, *pflutten* et *pflutters* cf. *Les doigts d'or. Cuisine X*, 1978, 145 («*Floutes*») et *Larousse gastronomique* 1984 (art. *pflutters*).

(38) Genève 1969, cit. p. 11.

et d'autres répertoires comme par exemple les *Niortaisismes ou singularités du langage niortais* [1923] de H. Clouzot ou les *Locutions et prononciations vicieuses, usitées à Nantes et dans plusieurs autres villes occidentales de la France* [vers 1820]. Cela vaut surtout pour des dictionnaires de patois comme A.-J. Verrier-R. Onillon, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou* (1908) ou G. Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge* (1929-1948) qui citent en plus des attestations plus anciennes (en français régional), ce qui donne lieu chez Baldinger à la remarque: «Concerne aussi le français régional.»⁽³⁹⁾ Outre le *Vocabulaire des mots usités dans le Haut-Maine* de Montesson (1857) que nous avons cité plus haut, la *Nomenclature alphabétique des termes usités dans le langage agricole du canton de Caraman et de quelques autres voisins dans le département de Haute-Garonne* (1796) ou la *Liste alphabétique de quelques mots en usage à Rennes (Ille-et-Vilaine)* de F.A. Le Mièrre de Corvey (1824) mettent en lumière les difficultés qu'il y a à ranger un de ces ouvrages dans l'une ou l'autre catégorie. Le seul moyen valable pour distinguer patois et français régional, c'est, nous semble-t-il, d'adopter le critère que donne G. Tuaillon dans son compte rendu du *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest* de Rézeau: «Je crois qu'il faut appeler régionalisme du français tout mot issu des anciens patois et intégré à un discours français.»⁽⁴⁰⁾ Cette intégration, que postule Tuaillon, de mots de patois au français ne se vérifie pas seulement dans le cas d'attestations historiques comme pour la citation qui accompagne *botraux* (*Histoire de la Vendée*)⁽⁴¹⁾, mais aussi dans le cas de passages contemporains. Même si l'on devait hésiter à interpréter les mots recueillis par Le Mièrre de Corvey en 1824 comme étant des termes de français régional en soi, force nous est cependant de considérer *maingaux*

(39) Pareillement on lit chez Georges Straka dans son article évoqué plus haut «Où en sont les études de français régionaux», in: *Les français en contact...*, Sassenage 1977, 122 note 15: «Parmi les grands dictionnaires patois, certains concernent aussi le français régional...».

(40) *Vox romanica* 43, 1984, 236.

(41) Rézeau renvoie pareillement, dans l'article *gigorit*, à une citation en français régional de Musset qui atteste le terme sous la forme *jigourit*. — Cf. aussi la référence de Lucien Guillemaut (*Dictionnaire patois, ou Recueil, par ordre alphabétique, des mots patois et des expressions du langage populaire les plus usités dans la Bresse Louhannaise et une partie de la Bourgogne*, 1894-1902) à une attestation de 1577 pour *flamusse* (donnée d'ailleurs sans autre précision). Le passage est cité dans Fr.-M.-G. Millot, *Inventaire des archives de Chalon-sur-Saône*, Chalon-sur-Saône 1880, 488 b.

comme régionalisme français attesté depuis 1824, quand nous lisons dans l'article qui lui est consacré: «*Maingaux* (des). Espèce de crème fouettée excellente. ...Il y avait encore la bonne femme *Douçin*, rue Saint-Georges, qui vendait des maingaux le jour, et des *nôces* le soir. Voyez *Nôces*.» Considérons également le régionalisme *millas* comme attesté depuis 1796 puisque la *Nomenclature alphabétique* de Caraman (1796) écrit à propos de *millas*: «*Millas*. — C'est la bouillie faite avec la farine de millet, purgée du son, dans un chaudron... Le millas a alors depuis un pouce jusqu'à quatre pouces d'épaisseur...», même si peut-être d'autres articles cités par ce même glossaire ne devaient attester que des mots de patois (ainsi «*Foussou*. — Houe.» ou «*Marâ*. — Bélier.»). André Goosse, dans son article *Belgicisms techniques*⁽⁴²⁾, renvoie dès 1981 à l'emploi de régionalismes français dans les définitions données par des dictionnaires de patois. En outre, ces dictionnaires donnent souvent comme exemples des phrases ou des syntagmes français. Mais dès lors que ces exemples sont cités en français et non pas en patois, nous nous trouvons en face de la première étape du processus d'intégration Patois → Français régional. Ces phrases-exemples, figurant souvent dans des dictionnaires patois, nous permettent alors de dater un régionalisme d'après l'année de parution de tel ou tel dictionnaire patois⁽⁴³⁾.

Sans doute pourrait-on objecter qu'un locuteur bilingue (patois - français) — et l'auteur d'un dictionnaire de patois est censé l'être en général — pourra toujours employer un terme de patois comme mot du français régional et en faire virtuellement dès le début un régionalisme. Mais on peut dire la même chose pour toutes les formes d'emprunts linguistiques et un mot anglais est aussi, dans la bouche d'un locuteur bilingue, dès le début un anglicisme virtuel. Or, ce qui compte pour l'historien de la langue, c'est le passage de l'emprunt virtuel à l'emprunt réel et ce dernier n'est démontrable que si l'on a recours à des textes; dans le cas des

(42) In: H. Hasquin (Ed.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles 1981, 209-215, en particulier p. 210.

(43) Il ne faudrait certes pas abuser de ce critère et l'appliquer inconsidérément à des contextes limités, étant donné qu'entre en ligne de compte le phénomène de *code-switching* entre français régional et patois. Cf. chez Verrier-Onillon des articles comme *bourdée* 'une moitié de la journée': l'exemple cité, «J'en ai pour eine bonne *bourdée* à faire ça.» réunit une forme de patois *eine* et une forme française *bonne* (*boune* en patois). Il est par conséquent impossible de ranger cette phrase dans l'un ou l'autre code.

termes de patois qui sont passés en français régional, on constate les mêmes étapes d'intégration que dans le cas des anglicismes français⁽⁴⁴⁾.



En exploitant avec la prudence qui s'impose le travail fourni par les diverses catégories de répertoires lexicographiques, on en saura beaucoup plus que jusqu'ici sur l'histoire des régionalismes français. Qu'il faille, en outre, compléter ces données par de nouveaux matériaux, par de nouvelles attestations historiques, puisqu'en règle générale les dictionnaires n'acceptent des mots dans leur nomenclature qu'après coup et ne sont en mesure de refléter la réalité linguistique qu'avec un certain décalage⁽⁴⁵⁾, cela devrait aller de soi⁽⁴⁶⁾. Mais il ne faudrait en aucun cas que la nouvelle génération de dictionnaires de régionalismes continue à renoncer à cette perspective de l'histoire des mots^(*).

Düsseldorf.

Manfred HÖFLER

(44) Cf. Josette Rey-Debove, «La sémiotique de l'emprunt lexical», in: *Mélanges de linguistique française et de philologie et littérature médiévales offerts à Monsieur Paul Imbs* [= *TraLiLi* XI,1], Strasbourg 1973, 109-123; M. Höfler, «Methodologische Überlegungen zu einem neuen Historischen Wörterbuch der Anglizismen im Französischen», in: Reinhold Werner (Ed.), *Sprachkontakte. Zur gegenseitigen Beeinflussung romanischer und nicht-romanischer Sprachen*, Tübingen 1980, 69-86.

(45) Cf. notre article «Le dictionnaire de Flick (1802), le *Nouveau Dictionnaire françois-allemand et allemand-françois à l'usage des deux nations* et les dictionnaires en lexicologie et en lexicographie», in: *La lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle*. Colloque International de Lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf, du 23 au 26 septembre 1986. Actes publiés par Barbara von Gemmingen et Manfred Höfler [= *TraLiPhi* XXVI, 1988], 133-140.

(46) Dans sa contribution déjà citée à la note 3, P. Rézeau renvoie à un exemple qui montre de façon éclatante dans quelle mesure de nouveaux matériaux corrigent ce que nous savons sur l'histoire des régionalismes: fr. *gaude*, attesté jusqu'alors à partir de 1732 (*FEW* 17, 487a), signalé en fait dès 1386.

(*) Je tiens à remercier Mademoiselle Hélène Boursicaut, lectrice à l'Université de Düsseldorf, d'avoir bien voulu se charger de la traduction du texte rédigé en allemand.

